

N°33 – 18^e année

Décembre 2024

ISSN-P : 1993-3134

ISSN-L : 3007-4185

À H Ñ H Ñ



REVUE DE GEOGRAPHIE DU LARDYMES

**Laboratoire de Recherche sur la Dynamique
des Milieux et des Sociétés**

Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société

UNIVERSITE DE LOME – TOGO

<https://ahoho.net/>

<https://www.sjifactor.com/passport.php?id=23818>

À H Ñ H Ñ

REVUE DE GEOGRAPHIE DU LARDYMES

BASE D'INDEXATION



TOGETHER WE REACH THE GOAL

SJIF Impact Factor

SJIF 2024 : 3.341

<https://www.sjifactor.com/passport.php?id=23818>

ISSN-P : 1993-3134

ISSN-L : 3007-4185

URL : <https://ahoho.net/>

Country : 🇲🇵 Togo

BASES DE RÉFÉRENCEMENT



Àhṣhṣ

Àhṣhṣ : que signifie ce vocable et pourquoi l'avoir choisi pour désigner une revue scientifique ?

Le mot ahṣhṣ prononcé àhṣhṣ, à ne pas confondre avec ahṣhlō, désigne en éwé le cerveau, au propre et au figuré, et aussi la cervelle. Il appartient au champ analogique de súsú "pensée", "idée" ; anyásā "intelligence" "connaissance". Anyásā désigne également la bronche du poisson.

Dans les textes bibliques, anyásā est mis en rapport synonymique avec núnya "savoir".

Mais pour exprimer le savoir scientifique, et la pensée profonde profane, on utiliserait Àhṣhṣ. Voilà pourquoi le vocable a été retenu pour nommer cette Revue de Géographie que le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)* du Département de Géographie se propose de faire paraître annuellement.

La naissance de cette revue scientifique s'explique par le besoin pressant de pallier le déficit d'organes de publication spécialisés en géographie dans les universités francophones de l'Afrique subsaharienne.

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde de concurrence et d'évaluation et le milieu de la recherche scientifique n'est pas épargné par ce phénomène : certains pays africains à l'instar des pays développés, évaluent la qualité de leurs universités et organismes de recherche, ainsi que leurs chercheurs et enseignants universitaires sur la base de résultats mesurables et prennent des décisions budgétaires en conséquence. Les publications scientifiques sont l'un de ces résultats mesurables.

La publication des résultats de la recherche (ou la transmission de l'information ou du savoir est la pierre angulaire du développement de la culture technologique de l'humanité depuis des millénaires : depuis les peintures rupestres d'animaux (destinées peut-être à la formation des futurs chasseurs ou à honorer un projet de chasse) en passant par les hiéroglyphes des Egyptiens jusqu'aux dessins et écrits de Léonard de Vinci (les premiers rapports techniques). L'apparition de techniques d'impression bon marché a induit une croissance explosive des publications, et une certaine évaluation de la qualité était devenue nécessaire. Les sociétés savantes ont commencé à critiquer les publications, qui étaient souvent sous forme manuscrite et lues en public ; ce procédé est la version ancestrale de l'évaluation que nous pratiquons de nos jours. Aujourd'hui, une publication électronique multimédia accessible par un hyperlien, comportant un code exécutable et des données associées, peut être évaluée par toute personne au moyen d'un commentaire en ligne.

Le fait d'extérioriser les concepts de l'esprit des chercheurs et enseignants universitaires, de les consigner par écrit (avec les résultats et observations qui y sont associés), permet une conservation posthume des travaux de ceux-ci et rend leurs résultats reproductibles et diffusables. Certains estiment que cette « conservation externe de la mémoire » est le signe distinctif de l'humanité.

C'est précisément pour parvenir à cette vision holistique de la recherche (et non seulement de ses résultats, dont les plus évidents sont les publications, mais aussi de son contexte), que nous éditons depuis 2007 la revue Ahṣhṣ afin que chaque géographe trouve désormais un espace pour diffuser les résultats de ses travaux de recherche et puisse se faire évaluer pour son inscription sur les différentes listes d'aptitudes des grades académiques de son université.

Puisse sa parution être transmise au sein des enseignants et chercheurs du LARDYMES de génération en génération.

Professeur Koffi A. AKIBODE

À H Ñ H Ñ

Revue de Géographie du LARDYMES

publiée par le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)* du Département de Géographie, Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Lomé.

Directeur :

Tchégnon ABOTCHI, Professeur Titulaire, Université de Lomé

Secrétariat de rédaction :

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé
- **Martin Dossou GBENOUGA**, Professeur Titulaire, Université de Lomé
- **Délali Komivi AVEGNON**, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Togo

Secrétariat administratif :

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé
- **Koku-Azonko FIAGAN**, Maître de Conférences, Université de Lomé

Comité scientifique :

- **Jérôme ALOKO-N'GUESSAN**, Directeur de Recherche, Institut de Géographie Tropicale, Université de Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Maurice Bonaventure MENGHO**, Professeur Honoraire, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo
- **Benoît N'BESSA**, Professeur Honoraire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Yolande OFOUEME-BERTON**, Professeure Titulaire, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo
- **Oumar DIOP**, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger, Saint-Louis, Sénégal
- **Odile Viliho DOSSOU GUEDEGBE**, Professeure Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Henri MONTCHO**, Professeur Titulaire, Université Zinder, Niger
- **Nébié OUSMANE**, Professeur Titulaire, Université à l'Université Ouaga I Pr Joseph Ki Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso
- **Céline Yolande KOFFIE-BIKPO**, Professeure Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Paul Kouassi ANOH**, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Arsène DJAKO**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Tchégnon ABOTCHI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Joseph Pierre ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Placide F. G. A. CLEDJO**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo

- **Follygan HETCHELI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Kossiwa ZINSOU-KLASSOU**, Professeure Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Padabô KADOUZA**, Professeur Titulaire, Université de Kara, Togo
- **Moussa GIBIGAYE**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Toussaint VIGNINOU**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Selom Komi KLASSOU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Bernard FANGNON**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Tchaa BOUKPESSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Adrien DOSSOU-YOVO**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Pessièzoum ADJOUSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Fidèle Marcellin ALLOGHO-NKOGHE**, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure de de Libreville, Gabon
- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Délali Komivi AVEGNON**, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Togo

Comité de lecture

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Follygan HETCHELI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Padabô KADOUZA**, Professeur Titulaire, Université de Kara, Togo
- **Moussa GIBIGAYE**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Selom Komi KLASSOU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Tchaa BOUKPESSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Pessièzoum ADJOUSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Délali Komivi AVEGNON**, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Togo
- **Ludovic Baïsserné PALOU**, Maître de Conférences, Ecole Normale Supérieure de N'Djaména, Tchad
- **Vincent MOUTEDE-MADJI**, Maître de Conférences, Université d'ATI, Tchad
- **Dangnisso BAWA**, Maître de Conférences, Université de Lomé, Togo

A ces membres du comité scientifique et de lecture, s'ajoutent d'autres personnes ressources consultées occasionnellement en fonction des articles à évaluer

Photo couverture _ *Ah̄h̄h̄* _ Décembre 2024 : Exode de pasteurs nomades à Han Bonbhor au Tchad
(Crédit : Ludovic Baiserne PALOU)

Copyright © reserved « Revue À H Ñ H Ñ »

Site Internet de la revue *Ah̄h̄h̄* : <https://ahoho.net/>

The journal is indexed in : SJIFactor.com, <https://www.sjifactor.com/passport.php?id=23818>

AVIS AUX AUTEURS

La *Revue Ah5h5*, Revue de Géographie du LARDYMES (Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés) diffuse de travaux originaux de géographie qui relèvent du domaine des « Sciences de l'homme et de la société ». Elle publie des articles originaux, rédigés en français, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et sciences humaines / CAMES (cf. dispositions de la 38^e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

1. Les manuscrits

Un projet de texte soumis à évaluation, doit comporter un titre (Times New Romans, taille 12, Lettres capitales, Gras), la signature (Prénom(s) et NOM (s)) de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache, l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (300 mots au plus), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats.

Le manuscrit doit respecter la structuration habituelle du texte scientifique : Introduction (problématique, objectifs, hypothèses compris), Approche méthodologique, Résultats et analyse des résultats, Discussion, Conclusion et Références bibliographiques. Les notes infrapaginales, numérotées en chiffres arabes, sont rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique (*Adansonia digitata*). Le volume du projet d'article (texte à rédiger dans le logiciel word, Times New Romans, taille 12, interligne 1,5) doit être de 30 000 à 40 000 caractères (espaces compris). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

- **1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)**
- **1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)**
- **1.1.1. Troisième niveau (Times 11 gras italique)**
- **1.1.1.1. Quatrième niveau (Times, 10 gras italique)**

2. Les illustrations

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 8 gras italique). Ces éléments d'illustration doivent être annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

3. Notes et références

- Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.
- Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit :
 - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (K. Sokémawu, 2012, p. 251) ;
 - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...) »

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socioculturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Editions, Lieu d'éditions, pages (p.) pour les articles et les chapitres d'ouvrage.

Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou de l'édition (ex : 2nde éd.).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, L'Harmattan, Paris, France, 345 p.

BAKO-ARIFARI Nassirou, 1989, *La question du peuplement Dendi dans la partie septentrionale de la République Populaire du Bénin : Le cas du Borgou*, Mémoire de Maîtrise de Sociologie, FLASH, UNB, Cotonou, Bénin, 73 p.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, PUF, Paris, France, 368 p.

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, L'Harmattan, Paris, France, 153 p.

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1991, Migration et structuration associative : enjeux dans la moyenne vallée. In : *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Karthala, Paris, France, p. 117-139.

SEIGNEBOS Christian, 2006, Perception du développement par les experts et les paysans au nord du Cameroun. In : *Environnement et mobilités géographiques*, Actes du séminaire, PRODIG, Paris, France, p. 11-25.

SOKEMAWU Koudzo, 2012, « Le marché aux fétiches : un lieu touristique au cœur de la ville de Lomé au Togo », In : *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé*, Série « Lettre et sciences humaines », Série B, Volume 14, Numéro 2, Université de Lomé, Lomé, Togo, p. 11-25.

Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL)

NOTA BENE

- ✚ Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article
- ✚ Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.
- ✚ Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple et non pp. 2 45.
- ✚ En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.
- ✚ Eviter de faire des retraits au moment de débiter les paragraphes, observer plutôt un espace entre les paragraphes.

4. Structuration de l'article

Introduction, Méthodologie (Approche), Résultats et analyses, Discussion, Conclusion et Références bibliographiques.

Résumé

Dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, faire une esquisse de la méthode et des résultats obtenus. Traduire le résumé en Anglais (**y compris le titre de l'article**)

Introduction (A ne pas numéroter)

Elle doit comporter la problématique de l'étude (constat, problème, questions), les objectifs et si possible les hypothèses.

1. Outils et méthodes (Méthodologie/Approche)

L'auteur expose uniquement ce qui est outils et méthodes.

2. Résultats et analyses

L'auteur expose ses résultats, qui sont issus de la méthodologie annoncée dans **Outils et méthodes** (pas les résultats d'autres chercheurs). L'analyse des résultats traduit l'explication de la relation entre les différentes variables objet de l'article.

3. Discussion

La discussion est placée avant la conclusion. Dans cette discussion, confronter les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager différences et similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats. La discussion est le lieu où le contributeur dit ce qu'il pense des résultats obtenus, il discute les résultats ; c'est une partie importante qui peut occuper jusqu'à plus deux pages.

Conclusion (A ne pas numéroter)

Le texte devra être saisi en Word et enregistré sous version 97/2003 puis envoyé par courriel à : revueahoho@yahoo.fr et yves.soke@yahoo.fr. La Revue *Àh5h5* reçoit les articles du 1^{er} mars au 31 juillet, des contributions et paraît deux fois dans l'année : juin et décembre. Un article accepté pour publication dans la Revue *Àh5h5* exige de ses auteurs, une contribution financière de 50 000 F CFA, représentant les frais d'instruction et de publication.

NB : Les auteurs sont entièrement responsables du contenu de leurs contributions.

N. D. L. R.

Sommaire

Codjo Clément GNIMADI

Dynamique des espaces culturels dans la commune lacustre des Aguégoués au Sud-Benin p. 1-14

Jean Marie Kouacou ATTA, Alek Landry N'GUESSAN, Fulgence Kouassi N'GUESSAN

Analyse de l'état d'évolution de la forêt classée de Besso (Département d'Adzopé, Côte d'Ivoire) p. 15-26

Aude NIKIEMA, Marilyn ZEBE SOME, Marie-Thérèse ARCENS SOME

Les jardins potagers à Ouagadougou : ancrage urbain et multifonctionnalité p. 27-40

Adama TOURE

Les productions maraichères aux abords des villages face aux maladies professionnelles des agricultrices dans le département de Korhogo en Côte d'Ivoire p. 41-52

Dangniso BAWA, Laldja KANKPENANDJA, Zébété Koko HOUEDAKOR

Morphologie, états de surface et inondations dans le quartier Avédji à Lomé (Togo) p. 53-64

Christian DAUDINGADE, Joseph YOUTA HAPPI, Laohoté BAOHOUTOU

Croissance urbaine et vulnérabilité au risque d'inondation dans la commune de 7^{EME} arrondissement de N'Djamena (Tchad) p. 65-81

Kobenan Marc KOUASSI, Anne Marilyse KOUADIO

Couverture sociale et niveau d'implication des assurances santé dans le recouvrement des soins de santé des ménages des quartiers Avocatier et Akeikoi dans la commune d'Abobo-Abidjan (Côte d'Ivoire) p. 82-97

Tchékpo Théodore ADJAKPA

Prévention des risques professionnels et environnementaux sur le site et au voisinage de la GDIZ (Zone industrielle de Glo-Djigbé) dans les communes de Zé et de Tori-Bossito au Sud du Bénin p. 98-115

Koulotioma Issa SORO

Le département de Ouangolodougou, espace de faibles impacts des investissements socioéconomiques du conseil régional en milieu rural (Région du Tchologo, Côte d'Ivoire) p. 116-130

Tchan André DOHO BI, Kouakou Kra Romaric SECREDOU

Dynamique spatiale et évolution des infrastructures et équipements de base à Dimbokro (Centre-Est, Côte d'Ivoire) p. 131-143

Siriki YÉO, Sindou OUATTARA, Kouamé Fulgence KOUAME

Canne villageoise de la SUCAF-CI et conditions de vie des exploitants dans la sous-préfecture de Badikaha au Nord de la Côte d'Ivoire p. 144-157

Amadou KONE

Marché de Sabalibougou en commune V du district de Bamako : une opportunité d'écoulement de produits maraichers de Gouana au détriment de sa population dans la commune rurale de Kalabancoro p. 158-166

<i>Madinatètou TAKILI, Taméon Benoît DANVIDE, Komlan ODJIH</i>	
Atakpamé, une ville d'habitat précaire : une analyse à partir du quartier Djama	p. 167-178
<i>Aya Roche Franchette KOFFI, Akoua Assunta ADAYÉ, Yao Jean-Aimé ASSUÉ</i>	
Développement de la culture d'anacarde et risques d'insécurité alimentaire dans la région du Béré (Côte d'Ivoire)	p. 179-191
<i>Esaïe OULONA, Trépose NEINLEMBAYE, Amadou ADOUM FORTEYE, Médard NDOUTORLENGAR</i>	
Analyse des facteurs de déperdition scolaire dans les zones de production de berbéré dans le département du Lac Fitri au Tchad	p. 192-208
<i>Diomandé GONDO, Youssouf COULIBALY, Iba Dieudonné DELY</i>	
Impact de l'usage des pesticides sur la sante des paysans à Gouessesso dans l'ouest ivoirien	p. 209-218
<i>Vincent MOUTEDE-MADJI, Antoinette DENENODJI, Man-na DJANGRANG, Mouldjidé ALLARAMADJI</i>	
Cartographie par télédétection de l'occupation du sol de la ville de Moundou au Tchad	p. 219-233
<i>Sandra Akossiwa ADADE, Koku-Azonko FIAGAN</i>	
Lofty Farm Sarl, une ferme piscicole modèle dans le paysage aquacole togolais	p. 234-250
<i>Seïdou COULIBALY, Aka Giscard ADOU, Youssouf TIENE</i>	
Contraintes de la production cacaoyère durable et développement de nouvelles cultures dans les milieux ruraux de la sous-préfecture de Zoukougbeu (Centre-Ouest Ivoirien)	p. 251-267
<i>Frédéric BATIONO, Issa SORY</i>	
Gouvernance de l'eau et perception du rôle d'un comité local de gestion : cas du comité des usagers de l'eau du barrage de Salbisgo au Burkina Faso	p. 268-279
<i>Mintre BOUDOU, Zoukougbeu OURO-GBELE, Koudzo SOKEMAWU</i>	
Les politiques de planification urbaine de la ville de Tsévié au Togo	p. 280-298
<i>Minallah ADOUM, Obed ASSOUE, Boubou AMINOU, Médard NDOUTORLENGAR</i>	
Caractérisation des agrosystèmes du bassin de Mayo-Dallah au Sud-Ouest du Tchad	p. 299-309
<i>Djim-Assal DATOLOUM, Angeline KEMSOL NAGORNGAR, Mahamat Adoum MAHAMAT SEID, Toussaint MINGANODJI DINGAOGOTO</i>	
Analyse des activités anthropiques sur la diversité floristique aux abords du lac Fitri	p. 310-324
<i>Emmanuel SOVI, Françoise VALEA, Asaï Akinni Gervais ATCHADE, Expédit Wilfrid VISSIN</i>	
Variabilité intra-saisonnière des pluies et production agricole dans la Commune d'Allada au sud du Bénin	p. 325-337

**GOVERNANCE DE L'EAU ET
PERCEPTION DU ROLE D'UN COMITÉ
LOCAL DE GESTION : CAS DU
COMITÉ DES USAGERS DE L'EAU DU
BARRAGE DE SALBISGO AU
BURKINA FASO**

Frédéric BATIONO

Doctorant

*Laboratoire Sciences Humaines et Sociales
(LABOSHS), Université Norbert ZONGO de
Koudougou (Burkina Faso)*

E-mail : fredibationo627@gmail.com

Issa SORY

Enseignant-Chercheur

*Laboratoire Sciences Humaines et Sociales
(LABOSHS)*

*Université Norbert ZONGO de Koudougou (Burkina
Faso)*

E-mail : soryssa@yahoo.fr

Reçu le 25 août 2024 ; Révisé le 20 septembre
2024 ; Accepté le 30 octobre 2024

Résumé : La protection des ressources en eau participe au maintien de l'équilibre des écosystèmes et surtout des systèmes de production partout ailleurs dans le monde. La gouvernance de l'eau est au centre des préoccupations, notamment, en ce qui concerne la capacité des acteurs et des organismes à la pérennisation des plans d'eau. Le barrage de Salbisgo, situé dans la province du Boulkiemdé au Burkina Faso, se trouve dans un état de dégradation avancée ; ce qui a interpellé les décideurs à la mise en place d'un comité de gestion dénommé CUE (Comité des Usagers de l'Eau).

C'est pourquoi cet article analyse le mode de gouvernance de l'eau impulsé par le CUE du barrage de Salbisgo et les perceptions des acteurs concernant le modèle de gestion prôné par le comité. Il repose sur des données secondaires et primaires collectées auprès des acteurs-clés du barrage. Les données montrent que la gouvernance des ressources en eau du barrage est encore à un stade embryonnaire.

L'inexpérience du comité ne permet pas, pour le moment, l'implication des usagers dans le processus de prise de décision ; d'où la faiblesse de leur participation dans la gestion de l'ouvrage hydraulique. Cependant, le comité cherche à s'ancrer localement malgré la divergence des perceptions des usagers de son utilité et de sa capacité à gérer de façon rationnelle les ressources en eau du barrage.

Mots-clés : Gouvernance, perception, comité, Salbisgo, Burkina Faso.

**GOVERNANCE OF WATER AND
PERCEPTION ON THE ROLE OF
LOCAL COMMITTEE OF
MANAGEMENT: CASE OF WATER
USERS' COMMITTEE OF SALBISGO
DAM**

Abstract: The protection of water resources participates to the maintenance of ecosystem equilibrium and above all the productions systems everywhere else in the world. Water governance is at the center of concerns, particularly with regard to actors' ability and organisms on the durability of water plans. Salbisgo dam located in the province of Boulkiemdé in Burkina Faso is an advanced state of degradation; that has interpellated the policy-makers for the setting up of a management committee named WUC (Water Users Committee).

This paper analyzes the mode of governance driven by the WUC of Salbisgo dam and perceptions of actors regarding the model of management extolled by the committee. He leans on secondary and primary data collected with key actors in the dam. The data show that water resources governance of Salbisgo dam is yet at embryonic state.

The inexperience of committee does not allow at the moment favorable for the implication of all actors in the process of decision-making. Thus, the smallness of their participation on the hydraulic structure management. However, the committee is seeking to take root despite the divergence of perceptions of the users as to its utility and its ability to manage the dam's water resources in a rational manner.

Keywords : Governance, perception, committee, Salbisgo, Burkina Faso.

Introduction

L'eau est une ressource multifonctionnelle et non substituable. L'accessibilité à l'eau demeure au centre des préoccupations dans toutes les sphères de prise de décision (L. Rolland, 2007, p. 7). L'inégalité d'accès et de répartition de l'eau s'explique en grande partie par les écarts de développement des pays.

À toutes les échelles du globe, la ressource en eau est menacée en raison de la pression anthropique et des caprices du climat (D. T. Zoungrana et O. Combelem, 2016, p. 77). Dans les pays en développement, le réchauffement climatique amplifie les demandes et la compétition d'accès à la ressource en eau.

Au Burkina Faso, l'avènement des sécheresses dans les années 1970 et 1980 (J.-P. Venot et P. Cecchi, 2011, p. 113) a fait prendre conscience aux décideurs politiques de la nécessité de préserver la ressource en eau qui s'amenuise considérablement au gré des paramètres climatiques. L'amenuisement de la ressource en eau découle aussi de la faiblesse et/ou de la défaillance des systèmes de gouvernance (F. Brondeau, 2002, p. 325 ; M. El Alaoui, 2004, p. 2 ; Y. L. Yao, 2010, p. 130 ; Y. D. Kouassi et G. F. Béchi, 2019, p. 70). La mise en place de comités de gestion sur les plans d'eau permet un tant soit peu de pérenniser la ressource et de concilier les usages et les pratiques des usagers (O. Nébié, 2005, p. 3 ; F. Gangneron, 2011, p. 23). Cependant, le fonctionnement de ces comités de gestion fait face à l'incompétence technique de ses membres et à l'acceptabilité à géométrie variable des règles de gestion (H. Ben Salem *et al.*, 2005, p. 1 ; F. Tazen *et al.*, 2013, p. 844).

La participation des usagers à la gouvernance de la ressource en eau est devenue un outil incontournable (T. Ruf et M.-J. Valony, 2007, p. 296 ; M. Orne-Gliemann, 2011, p. 43). En effet, la faible participation des usagers au processus de gestion compromet la durabilité des ouvrages hydrauliques (R. V. Bommel *et al.*, 1989, p. 281). Le 10^e principe de la Conférence de Rio (1992) sur le développement durable énonce que la participation des citoyens (du local au global) aux processus de décision les concernant constitue le volet social du développement durable.

Le deuxième principe de cette même Déclaration, quant à lui, exige en substance

que le public soit impliqué dans les décisions concernant son espace de vie. La gouvernance est une coordination à plusieurs échelles des acteurs privés et publics autour d'un projet dans le but de résoudre un problème productif (H. Lamara, 2009, p. 4). Elle désigne essentiellement la gestion de la diversité et s'avère utile dans l'analyse politique et économique en termes de liens entre État et marché. Cette gouvernance repose essentiellement sur le réseau et le flux. Le réseau désigne une interaction entre les acteurs, qui peut être durable ou non. Le flux renvoie au processus d'échange d'informations ainsi que de bons procédés.

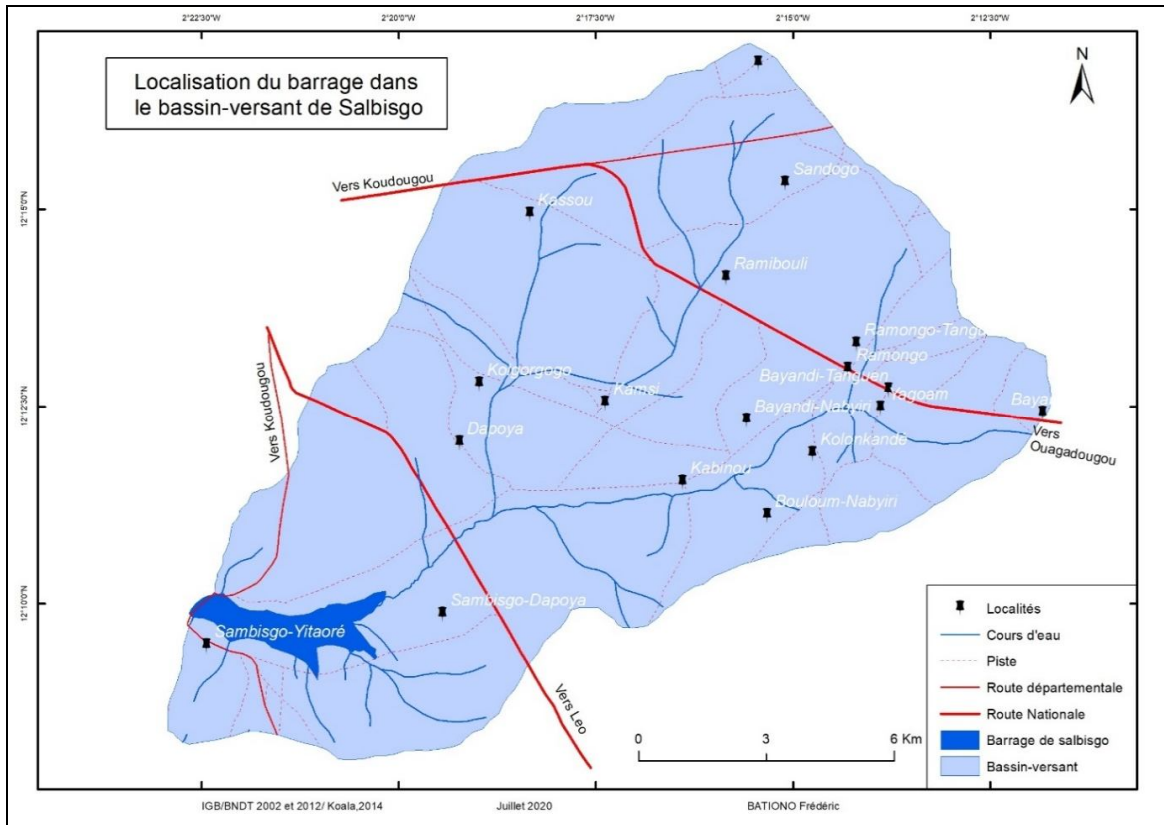
En effet, la coordination des acteurs découle d'une prise de conscience de la nécessité d'une mise en synergie des forces et des intérêts individuels au profit du bien-être et de l'épanouissement de toute la communauté. Il convient de souligner que cette coordination des acteurs est indispensable pour la gouvernance.

La mise en place du comité des usagers de l'eau vise à une gestion rationnelle et efficiente des ressources en eau du barrage de Salbisgo (Carte n°1). Néanmoins, l'inexpérience de ce comité fait perdre de vue son utilité et sa capacité de gestion auprès des usagers.

Dans le cadre de cette étude, l'objectif est d'analyser le mode de gouvernance de l'eau du CUE du barrage de Salbisgo et les perceptions des acteurs concernant le modèle de gestion prôné par le comité. Quel est le modèle de gestion prôné par le comité ? Cette question autorise l'hypothèse principale suivante : la gestion collective et participative constitue le principal mode de gestion des ressources en eau du barrage de Salbisgo.

Le barrage est localisé dans le bassin-versant de Salbisgo. Plusieurs villages sont situés sur le bassin-versant. Les cours d'eau qui le parsèment forment un réseau hydrographique qui permet d'alimenter le barrage. Néanmoins, en saison sèche, le barrage n'est plus alimenté et se tarit précocement.

Carte n°1 : Localisation du barrage dans le bassin-versant de Salbisgo



À partir des données recueillies, l'article aborde d'abord le contexte qui a prévalu à la mise en place du CUE du barrage de Salbisgo. Il analyse ensuite le modèle de gestion prôné par le comité sous toutes les coutures. L'article détermine enfin les perceptions des acteurs par rapport au modèle du comité de gestion du barrage.

1. Méthodologie de recherche

L'article s'appuie essentiellement sur des données secondaires et primaires ainsi que de l'observation de terrain. En ce qui concerne les données secondaires, il s'agit d'une revue de littérature de la thématique afin de faire un état des connaissances sur la gouvernance de l'eau sur les aménagements hydrauliques. Quant aux données primaires, il est question des données qualitatives collectées auprès des responsables des coopératives agricoles et maraîchères, des autorités politiques locales, du représentant de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) de Koudougou et de la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre-Ouest (DREA-COS). Une dizaine d'entretiens a été effectuée avec les différents acteurs-clés autour du barrage.

L'outil de collecte est le guide d'entretien. S'agissant de l'observation de terrain, elle a permis de saisir les réalités du terrain en vue de compléter les données obtenues à l'issue des entretiens et des enquêtes.

L'ensemble des données collectées est analysé grâce à des techniques appropriées. En ce qui concerne les données qualitatives, elles sont d'abord enregistrées puis retranscrites manuellement. Ces données sont traitées et ont été par la suite analysées selon le modèle d'analyse de contenu. La transcription des interviews a été littérale dans le but de rester fidèle aux propos des enquêtés. Le contenu analysé a consisté essentiellement à répertorier les passages intéressants (sous la forme de verbatims utilisés tout au long de la rédaction) et pertinents en vue de déceler les concepts, les mots-clés, les idées pour les besoins d'analyse. Dans un souci de respect de l'anonymat, des pseudonymes ont été utilisés pour désigner les enquêtés. Quant aux données d'ordre spatial, elles ont été traitées avec ArcGis 10.3.1.

2. Résultats et analyse

2.1. Une pression sur le barrage à l'origine de la mise en place du CUE

Le barrage de Salbisgo (Photo n°1) a été construit depuis 1961. Il a été initialement destiné à l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) de la ville de Koudougou. Au fil du temps, les populations riveraines ont élu domicile sur les berges du barrage pour la

pratique des cultures de contre-saison. Le développement des pratiques culturales a contribué à la dégradation du barrage. Il s'agit entre autres du creusage de canaux d'irrigation gravitaires, de l'utilisation de moyens d'irrigation inappropriés et de la pollution de l'eau du barrage à travers l'utilisation des produits chimiques dans l'activité du maraîchage.

Photo n°1 : Une vue panoramique du barrage de Salbisgo



Source : BATIONO F., vue prise en septembre 2022.

Le barrage de Salbisgo occupe une grande surface de terres dans la mesure où il traverse les deux (02) villages de part et d'autre. Le long du barrage, il y a des habitations et des champs de culture.

2.1.1. Le creusage de canaux d'irrigation gravitaires préjudiciable à la durabilité du barrage

Une impressionnante sinuosité de canaux d'irrigation creusés le long du barrage de Salbisgo a transformé le paysage du barrage. Ces canaux permettent d'acheminer l'eau du barrage aux parcelles de culture. Ils sont porteurs de boue, de sable et de déchets qui sont facilement transportables par les eaux de ruissellement. Les matériaux solides se déversent chaque année dans le lit du barrage contribuant ainsi à son comblement et à la réduction de sa capacité de stockage. Les moindres pluies remplissent rapidement la cuvette du barrage et une grande partie de l'eau se déverse dans la nature.

Les canaux d'irrigation sont lourds de conséquences en termes de durabilité du

barrage. Les exploitants font usage de ce mode en raison de l'insuffisance de leurs moyens de production. L'achat et la maintenance d'une motopompe est jugé hors de prix par les exploitants. L'usage quasi-systématique de canaux d'irrigation par les usagers installés sur les berges du barrage devient préoccupant dans la mesure où le barrage de Salbisgo est une importante source d'eau pour les populations riveraines. Au-delà du creusage de canaux d'irrigation gravitaires, les exploitants utilisent des moyens de prélèvement de l'eau inappropriés qui sont à l'origine d'une déperdition de l'eau du barrage.

2.1.2. Une utilisation de moyens d'irrigation inappropriés source de déperdition d'eau

Outre les canaux d'irrigation creusés, les exploitants utilisent des motopompes dotées d'une tuyauterie qui permet de siphonner l'eau directement du barrage pour irriguer les parcelles maraîchères. La fissuration de ces tuyaux est source de déperdition de la ressource. La dissipation de l'eau du barrage

contribue à son tarissement. Ce tarissement contraint les exploitants à abandonner leurs parcelles et à récolter leurs spéculations même si elles ne sont pas arrivées à maturité. Les cultures de décrue permettent aux populations de rentabiliser leurs investissements et d'améliorer leurs conditions de vie. Le tarissement du barrage est ainsi défavorable au maintien des activités des exploitants sur ses berges. L'usage abusif de fertilisants et d'intrants agricoles par les usagers agricoles en vue d'accroître la production participe à la pollution de l'eau du barrage.

2.1.2. La pollution de l'eau du barrage à travers l'utilisation incontrôlée des intrants agricoles

Les intrants agricoles tels que les pesticides, les herbicides et les engrais chimiques sont utilisés par les usagers agricoles de l'eau du barrage de Salbisgo. L'emploi de ces produits qui sont parfois non-homologués constitue un risque en termes de santé publique dans la mesure où les produits issus du maraîchage sont consommés et commercialisés localement mais aussi que l'eau du barrage est traitée puis distribuée pour la consommation des ménages urbains de la ville de Koudougou.

L'ensemble de ces pratiques exerce une pression sur les ressources en eau du barrage et compromet la durabilité de l'ouvrage. Pour freiner ces différentes pratiques et sauvegarder le barrage, un comité de gestion a été mis en place. Celui-ci ambitionne asseoir une gestion durable des ressources en eau du barrage.

2.2. Une gouvernance de l'eau impulsée par le Comité des Usagers de l'Eau du barrage de Salbisgo

La mise en place du Comité des Usagers de l'Eau (CUE) du barrage de Salbisgo fait suite au constat de la dégradation avancée du barrage. En effet, ce comité vise la protection et l'entretien du barrage. Il a pour rôle fondamental de gérer de façon rationnelle et équitable les ressources en eau du barrage mais aussi de concilier tous les usages. Pour ce faire, le CUE a mis en place des règles de gestion à l'endroit de tous les usagers. Le non-respect de ces règles est passible de sanctions pour tout contrevenant. La faible participation

des usagers ne permet pas de pérenniser le barrage.

2.2.1. L'instauration des règles de gestion par le CUE

En vue de concilier les pratiques des usagers, le CUE du barrage de Salbisgo a instauré des règles de gestion qui s'appliquent à tous les usagers. Néanmoins, la non-observation de ces règles par un usager conduit à des sanctions. Ces règles vont de l'interdiction de creuser des canaux d'irrigation, du paiement de la redevance en eau à l'interdiction d'utiliser des produits chimiques susceptibles de polluer l'eau du barrage.

2.2.1.1. L'interdiction de creuser des canaux d'irrigation

Les canaux d'irrigation participent au comblement du barrage, c'est pourquoi le comité interdit aux usagers de les creuser au bord du barrage. Cette interdiction permettrait de prévenir les risques de comblement de l'ouvrage. Avant la création du CUE, le prélèvement de la ressource en eau du barrage était gratuit, c'est-à-dire que les usagers ne payaient pas de redevance en eau. Désormais, cette redevance doit être obligatoirement payée par tout usager souhaitant toujours bénéficier de l'eau du barrage pour irriguer sa parcelle.

2.2.1.2. Le paiement obligatoire de la redevance en eau et son système de collecte

La redevance en eau permet au Comité des Usagers de l'Eau (CUE) du barrage de Salbisgo de mieux fonctionner et d'entretenir l'ouvrage hydraulique. En effet, l'instauration de la redevance en eau est le fruit d'une concertation entre les membres du bureau exécutif du comité et les usagers agricoles. Un consensus a été trouvé permettant de différencier le tarif de paiement de la redevance par les usagers. Il est convenu que les usagers autochtones paient mille (1 000) F CFA tandis que les usagers allochtones paient deux-mille-cinq-cents (2 500) F CFA. La différenciation de paiement de la redevance a soulevé des désaccords entre les usagers, notamment les allochtones qui pensent être traités de façon inéquitable. En effet, il faut reconnaître que les usagers allochtones engrangent d'importantes sommes d'argent à

la fin de chaque campagne agricole. Ils intensifient leur production contrairement aux autochtones. Et les allochtones arrivent à écouler leur production rapidement auprès parfois de commerçants venus du Ghana avec des camions pour ce qui est de la tomate (Photo n°2). Ils gagnent nettement bien assez d'argent grâce à la culture de contre-saison

que leurs homologues autochtones. Ces derniers estiment que c'est leur droit de ne pas payer au même titre que les allochtones. Ils déclarent aussi que l'eau du barrage constitue leur propriété privée, ce qui devrait les exempter de payer à la même hauteur que les autres usagers venus d'ailleurs.

Photo n°2 : Une parcelle de tomate en saison des pluies



Source : BATIONO F., vue prise en septembre 2022.

Selon les leaders d'opinion du village, les prix de la redevance sont à la portée de tous les usagers car des cultures comme la tomate sont plus rentables et ont de meilleurs gains de productivité. La tomate trouve facilement des preneurs aussi bien sur le marché local que par l'entremise des commerçants grossistes venant pour la plupart du Ghana. Le paiement de la redevance en eau par les usagers se fait auprès des responsables du CUE sur une durée de temps prédéfinie. Le paiement est annuel, c'est-à-dire pendant la campagne agricole en période sèche précisément entre le mois de février et mars. Cependant, les échéances de paiement peuvent évoluer dans les années à venir en fonction de la durée du maraîchage en bordure du barrage, selon un responsable du bureau exécutif du CUE. Pour valider le paiement de la redevance, un récépissé de versement de la somme payée est délivré aux usagers. Lorsque le délai de paiement de la redevance est arrivé à terme, les responsables du CUE se déplacent sur les parcelles maraîchères munis de leurs fiches de vérification. Les frais de la redevance sont indispensables en ce sens que :

[...] le comité a besoin d'argent. Par exemple, ceux qui prélèvent l'eau pour les BTP [Bâtiments et Travaux Publics], ils paient une taxe qu'on appelle la CFE [Contribution Financière en matière d'Eau]. [...]. Par rapport aux usages courants de l'eau comme le maraîchage, le CUE fixe un montant que chacun doit payer et cet argent est gardé par le comité. Il peut être utilisé pour acheter du matériel d'entretien comme les pelles, les pioches. (Entretien avec M. KOUBRI Matthieu, un responsable à la DREA-COS, mars 2020).

Le paiement obligatoire de la redevance en eau ne trouve pas un écho favorable chez les usagers qui étaient déjà habitués à prélever gratuitement l'eau du barrage. Mais cette règle est d'une importance capitale pour le CUE dans l'atteinte de son objectif qui est de pérenniser le barrage. Pour la CFE, les entreprises minières et les autres industries paient 125 FCFA le mètre cube. Le taux de la taxe de prélèvement de l'eau brute pour les sociétés produisant l'eau potable à fins sociales (ONEA) reste à 1 FCFA le mètre cube ; le taux de la taxe de prélèvement de

l'eau brute pour les sociétés produisant de l'eau potable à des fins commerciales passe de 1 FCFA le mètre cube à 50 FCFA le mètre cube.

2.2.1.3. L'interdiction d'utiliser des produits chimiques non-prescrits sur les parcelles maraîchères

La prolifération des produits chimiques sur des parcelles maraîchères témoigne de la nécessité de réguler l'usage de ces produits. Surtout, les produits chimiques non-homologués pour usage sont interdits par le comité. Cette règle consiste à faire prendre conscience aux usagers de la dangerosité des produits chimiques. La pollution des eaux et des sols, liée à l'utilisation de ces produits est un frein non seulement à la production agricole et maraîchère mais aussi à la pérennité de la qualité de la source d'eau qu'est le barrage. Eu égard à son utilité socio-économique, parce qu'il constitue un moyen de production et d'accroissement des gains de productivité – et vitale, la pollution des ressources en eau du barrage de Salbisgo pourrait impacter négativement la nappe souterraine de la zone. En effet, les forages, les puits sont alimentés par les eaux du barrage du fait de sa proximité. La présence du barrage influence la disponibilité de l'eau dans les puits et forages.

Le CUE encadre les usagers agricoles dans l'achat et l'utilisation des produits phytosanitaires. De concert avec l'agence technique du ministère de l'agriculture, le CUE contribue au maintien de cette règle de gestion car certaines activités autour du barrage dépendent de la disponibilité et de la qualité de l'eau de l'ouvrage hydraulique. En cas de non-respect des règles de gestion établies par le CUE, des sanctions sont prévues à l'encontre des contrevenants.

2.2.2. Les sanctions prévues en cas de non-respect des règles de gestion

Le non-respect des règles de gestion par un usager est sanctionné. Lorsqu'il s'agit des travaux d'entretien du barrage notamment le désherbage de la digue, tous les usagers sont conviés à cette opération. Le constat d'une non-participation à ces travaux durant un (01) an occasionne une exclusion pour les membres du CUE et une éviction des

parcelles de culture pour les usagers agricoles. Ainsi, un responsable du bureau exécutif du CUE souligne que :

À la création, nous avons dit qu'il n'y a pas de rémunération. Mais, c'est pour la bonne gestion de l'eau qu'on a refusé. Aussi, nous utilisons, l'eau du barrage raison pour laquelle on s'est mis au travail. Nous savons que le barrage a des avantages s'il est bien géré. Nous-mêmes [les membres du bureau exécutif du CUE] nous travaillons là-bas pour nos besoins, donc le travail n'est pas vain. Et si le gouvernement constate que notre travail aide tout le monde, il peut nous apporter de l'aide. En fait, on peut commencer un travail à 0 FCFA aujourd'hui pour en récolter le fruit demain. (Entretien avec M. POU Nicolas, un responsable du bureau exécutif du comité des usagers de l'eau du barrage de Salbisgo, février 2020).

La bonne volonté des membres du CUE à poursuivre leur mission de sauvegarde du barrage indique que le travail de synergie avec les usagers est d'une importance capitale pour l'atteinte des résultats escomptés. L'utilisateur qui ne respecte pas les règles de gestion mises en place par le CUE est directement sommé de payer une amende. Si cela persiste, il pourrait être évincé de sa parcelle de culture. Il convient de souligner que la mise en place du CUE n'est pas perçue de la même manière par tous les acteurs. Son utilité et/ou sa crédibilité est remise en cause par certains usagers de l'eau.

2.2.3. Une divergence de perceptions des acteurs du modèle de gestion du CUE

L'introduction d'un nouvel élément dans une communauté constitue une occasion de réorganisation du social. Le comité a été proposé. Il suit une approche *top-down* dans la mesure où une autorité a proposé l'idée de la création de la structure à la population à la base. Il s'agit d'une approche « descendante » selon laquelle la hiérarchie impose les décisions à la base ; les populations locales se voient imposées des décisions de la part de la hiérarchie, décisions qu'elles comprennent difficilement. Depuis sa création, le CUE mène des activités pour susciter l'adhésion des usagers agricoles.

2.2.4. Un comité apprécié par rapport à ses règles de gestion

Les usagers agricoles et les autorités politiques et coutumières du village de Salbisgo ont accueilli favorablement la mise en place du CUE dans la bonne gestion de l'eau du barrage. M. KI mentionne que : « l'accueil de la mise en place de ce comité est favorable. Le chef du village ainsi que le maire [de la commune de Ramongo] étaient émerveillés. Ce dernier dit n'avoir jamais pensé créer une telle structure »¹⁰.

Les forces vives du village de Salbisgo apprécient la mise en place de cette structure et nourrissent des espoirs quant à la capacité du CUE à gérer rationnellement les ressources en eau du barrage. Les propos de Mme BAPÉ corroborent cet état de fait en ces termes : « Il y a un an que je suis dans le comité, j'en suis fière. Je vois que le travail avance, je suis contente. [...]. Je sais que dans les temps à venir, beaucoup de personnes vont savoir que la mise en place du comité n'est pas vaine »¹¹. Les responsables du CUE souhaitent une continuité dans le fonctionnement de la structure. Car pour eux la survie des générations futures dépend de la sauvegarde et/ou de la préservation actuelle du barrage. Le CUE a déjà pris des initiatives salutaires pour l'entretien du barrage. La responsabilisation des membres de la structure participe à l'accomplissement de la mission qui leur est assignée. L'intérêt manifesté à la structure encourage davantage les membres du bureau exécutif à la pérennisation du barrage. Le CUE est pour ainsi dire devenu une référence locale dans la gestion de l'eau. Le bien-fondé du CUE n'est pas encore reconnu par les usagers. Ces derniers ne placent pas encore leur confiance en la structure.

2.2.5. Des usagers pessimistes par rapport au rôle et à la crédibilité du CUE

La population locale n'est pas unanime sur la crédibilité du CUE et son utilité dans la gouvernance des ressources en eau du

barrage. Des doutes persistent quant à la compétence et à la capacité du CUE à mener à bien sa mission de sauvegarde du barrage. M. TOURÉ mentionne que : « comme on aime à le dire, on ne peut pas avoir totalement confiance à quelqu'un. C'est de cette même manière que certains usagers voient l'initiative. Mais ils sont contraints de respecter nos règles d'exploitation du barrage »¹².

L'implication et la participation des usagers n'est pas totale. Cela explique les avis mitigés des usagers quant à la raison d'être même de la structure :

Un moment, les autorités étaient venues pour faire un reboisement au bord du barrage mais les villageois n'ont pas accepté. C'est pour cela qu'ils ont instauré une taxe de prélèvement de l'eau. Le barrage a été construit par Maurice YAMÉOGO pour nous permettre de travailler librement et de pouvoir gagner notre pain quotidien. Il n'a pas été construit dans le but de payer des taxes liées à nos activités au bord du barrage. Au lieu de nous imposer la loi, ils doivent prendre des mesures pour agrandir le barrage dans le but d'améliorer la gestion de l'eau. Cela nous permettra de travailler. S'ils veulent nous imposer des lois, nous ne sommes pas d'accord. (Entretien avec Mme PALÉ Kadi, responsable d'une coopérative maraîchère féminine à Salbisgo, mars 2020).

Bien que récent, le CUE s'est vu confié un rôle majeur dans la gestion des eaux du barrage. Malgré tout, des usagers disent n'avoir pas été informés de la mise en place de la structure. Ceux-ci rechignent à respecter scrupuleusement les règles de gestion mises en place par le comité et ne souhaitent pas abandonner leurs anciennes pratiques agricoles. Des usagers décrédibilisent ainsi la structure en la qualifiant d'instrument local de légitimation de l'action de l'autorité territoriale :

Depuis que le comité est mis en place, il n'y a pas eu d'amélioration. C'est comme s'il n'existait même pas de comité. C'est à la

¹⁰ Entretien avec M. KI Pierre, un responsable à l'ONEA de Koudougou, octobre 2020.

¹¹ Entretien avec Mme BAPÉ Noaga, responsable d'une coopérative agricole à Salbisgo, octobre 2020.

¹² Entretien avec M. TOURÉ Paul, une autorité politique du village de Salbisgo, février 2020.

première année seulement que le comité a fait un peu d'efforts. [...] Le comité est là pour la forme. On suppose qu'on a constaté un problème et pour résoudre ce problème, on a mis en place un comité. Les membres du bureau sont des gens qui font le jardinage eux-mêmes et exploitent d'une manière anarchique le barrage et sont inclus dans les pratiques nocives pour le barrage. Cela fait qu'ils ne peuvent pas agir d'une manière à changer quelque chose sur le barrage. Par exemple, si tu interdis ton enfant de voler et qu'il constate que toi-même tu voles, quel bon exemple tu lui donnes ? (Entretien avec Migo, une autorité à Salbisgo-Itaoré, novembre 2022).

En effet, les responsables des coopératives maraîchères féminines ne cachent pas leur mécontentement dans la mesure où elles se sentent dupées par les autorités administratives et territoriales qui leur promettent monts et merveilles lors des élections municipales et présidentielles et que ces promesses ne soient pas tenues. Elles perçoivent le CUE comme un prolongement de l'exercice du pouvoir de l'autorité compétente. Cette méfiance en l'autorité se répercute sur le CUE et son modèle de gestion. La précarité des moyens de production des coopératives maraîchères féminines et le manque de subventions de la part de l'État pour soutenir leurs activités fait perdre de l'intérêt à cette catégorie d'usagers quant à l'approbation du rôle du CUE. L'imposition de règles de gestion n'est pas accueillie favorablement par les usagers. Le CUE essaie de mobiliser les acteurs pour l'entretien de la digue mais ses initiatives sont encore timides sur le terrain. La participation physique des usagers à l'entretien du site du barrage demeure encore faible. Le CUE n'est pas encore autonome financièrement. Les fonds qu'il collecte s'épuisent vite dans les dépenses courantes de l'association et aucun bilan n'est fait aux usagers quant à la manière dont les ressources financières ont été utilisées.

3. Discussion

La viabilité d'une structure comme le CUE dans la gouvernance de l'eau du barrage dépend de l'adhésion, de l'implication des populations utilisatrices de la ressource en eau

dans le processus décisionnel. La faiblesse de la participation des usagers de l'eau du barrage de Salbisgo traduit le manque d'enracinement du CUE dans le village. Les tranchées creusées par les usagers du barrage à la lisière de leurs parcelles maraîchères véhiculent les produits chimiques en direction du plan d'eau à travers l'action des eaux de ruissellement. Les mauvaises pratiques agricoles notamment l'extension des terres de culture avec l'utilisation des moyens rudimentaires de production participent à la dégradation des berges du lac Bam au Burkina. En effet, l'usage abusif des produits chimiques non-prescrits est source de pollution des eaux et des sols. Les tranchées creusées pour la canalisation de l'eau véhiculent à travers les eaux de ruissellement les produits chimiques qui partent se déverser dans le lac (K. Drabo *et al.*, 2016, p. 947 et p. 954).

Le respect des règles de gestion de l'eau par les usagers constitue le point d'ancrage du processus de gouvernance de l'eau sur les ouvrages hydrauliques (D. Kambou, 2019, p. 138). Le mépris des règles de gestion par certains usagers, témoigne de la difficulté à faire appliquer des normes sans leur adhésion et leur participation. A. Beauchamp (2007, p. 3), souligne qu'une totale participation nécessite avant tout la consultation, l'éducation, la sensibilisation, le plaidoyer et l'information des usagers de la ressource en eau. Il a montré qu'en Tunisie, la décentralisation a permis de responsabiliser les organismes locaux et les communautés locales organisées en comités d'irrigants pour la gestion des périmètres publics irrigués. Ces comités ont été appropriés par la suite par les irrigants eux-mêmes pour en faire des instances locales de gestion des périmètres aménagés et des plans d'eau.

En Inde, selon E. Bon (2001, p. 333), les contrevenants aux règles de gestion sur les ouvrages hydrauliques subissent de lourdes sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'ostracisation de ces derniers voire le paiement d'amendes en diverses natures en vue de compenser les fautes commises et de les dissuader pour qu'ils participent

pleinement aux travaux de maintenance des systèmes hydrauliques.

Les résultats des études des auteurs comme T. P. Zoungrana (2010, p. 245), B. M. Torou *et al.*, (2018, p. 9) ont montré que la participation est un outil important de la gouvernance. Elle permet aux usagers de donner leur avis quant à la mise en œuvre d'un modèle de gestion. Ainsi, lorsque l'avis des populations n'a pas été pris en compte en amont, les réalités du terrain finissent par révéler l'importance de leur participation. La participation financière des usagers à la gestion de l'eau du barrage s'apparente à une contribution financière que tous les usagers qui prélèvent directement l'eau du barrage doivent nécessairement honorer.

Par ailleurs, l'étude de M. El Alaoui (2004, p. 5), corrobore que dans les grandes civilisations hydrauliques, le paiement de la redevance en eau est nécessaire voire obligatoire pour tout usager qui souhaite toujours bénéficier des services d'irrigation. Pourtant, sur le barrage de Salbisgo, les usagers perçoivent l'eau comme une ressource commune et gratuite car celle-ci tombe gracieusement du ciel. En ce qui concerne les fuites d'eau dues à l'état défectueux des tuyaux de canalisation, l'étude de A. Frérot (2011, p. 13) corrobore qu'en Afrique, en Asie et en Amérique, 40 % des eaux se perdent à cause de la défaillance des canalisations.

En France, le mauvais état des canalisations entraîne une déperdition de 20 % des ressources en eau. Selon S. Ghiotti (2000, p. 91), l'hydraulique agricole relève dans les montagnes ardéchoises en France, d'une tradition séculaire de mise en œuvre. L'irrigation par béalières constitue un exemple palpable. En effet, les béalières sont des petits canaux d'irrigation, utilisant la gravité et sont construits à mains d'hommes à des fins principalement agricoles.

De façon générale, les béalières sont au cœur d'un processus de luttes et de revendications sociales dans lequel les relations entre le niveau local et le niveau global sont fortement prégnantes. En effet, les populations font face à l'interdiction de l'utilisation des béalières.

Les usagers agricoles de l'eau du barrage de Salbisgo ne sont pas bien informés des actions à mener pour sauvegarder l'ouvrage. Cette situation inhibe leur participation physique aux opérations d'entretien et de pérennisation du barrage.

Conclusion

Une gouvernance effective nécessite une participation des parties prenantes. La mise en place du comité des usagers de l'eau du barrage de Salbisgo est consécutive au constat de la dégradation avancée du barrage du fait des pratiques agricoles des usagers. Pour ce faire, le comité a mis en place des règles de gestion. Le non-respect de ces règles de gestion est sanctionné soit par une amende soit par l'éviction des usagers de leurs parcelles maraîchères. Le comité peine véritablement à asseoir un modèle adéquat de gestion à cause de son inexpérience.

En effet, l'incompétence technique et le quasi-illettrisme des membres du bureau exécutif du comité est un handicap majeur au processus de gestion.

Le comité des usagers de l'eau du barrage de Salbisgo est perçu de diverses façons par les acteurs. Il a connu un succès à ses débuts mais ce succès va s'étioler au fil du temps dans la mesure où il n'a pas encore fait toute l'unanimité. En effet, dès le début, l'accueil a été favorable au comité. Mais dans la mesure où il n'a pas encore fait toute l'unanimité et eu égard aux mentalités des populations locales, une sorte de méfiance s'est créée. Les populations s'attendent à recevoir des aides et des subventions de la part de l'autorité compétente. L'imposition de règles pour la sauvegarde d'un ouvrage hydraulique n'est pas bien accueillie. Malgré cette crise de confiance, les autorités politiques et coutumières du village approuvent l'action du CUE dans la pérennisation du barrage.

Références bibliographiques

BEAUCHAMP André, 2007, « L'eau, l'ultime enjeu de notre humanité commune ? L'eau, source de conflits », In : *Lex Electronica*, Vol. 12, N°2, Montréal, Canada, p. 1-7.

- BEN SALEM Habib, ZAÏBET Lokman et BACHTA Mohamed Salah, 2005, « Performance de la gouvernance de l'eau d'irrigation par les groupements d'intérêt collectif en périmètre public irrigué ». In : *Actes du séminaire Euro-Méditerranéen, Les instruments économiques et la modernisation des périmètres irrigués* », Sousse, Tunisie, 18 p.
- BOMMEL Robert Van, DE JONG Ali et HART-BROEKHUIS Annelet, 1989, « Petits périmètres irrigués, une alternative ou un complément aux rizières submersibles », In : *Cahiers d'outre-mer*, N°167, 42e année, Paris, France, p. 271-292.
- BON Emmanuel, 2001, « Systèmes d'irrigation par gravitation du nord de l'Inde : le rôle du capital social dans la gestion locale des ressources communes », In : *Tiers-Monde, Les nouvelles politiques de l'eau. Enjeux urbains, ruraux, régionaux*, tome 42, N°166, Paris, France, p. 333-351.
- BRONDEAU Florence, 2002, « Quel avenir pour les grands périmètres irrigués en zone sahélienne ? Exemple de la région de l'office du Niger (Mali) », In : *Regards sur l'Afrique*, Editions IRD, Paris, France, p. 325-336.
- DRABO Karim, YAMEOGO Joséphine et SAWADOGO Louis, 2016, « Examen de la gestion et stratégies de protection des berges du lac Bam à Kongoussi au Centre-Nord du Burkina Faso », In : *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, Vol. 10, N°3, p. 944-956.
- EL ALAOUI Mohammed, 2004, « Les pratiques participatives des associations d'usagers de l'eau dans la gestion de l'irrigation au Maroc : étude de cas en petite, moyenne et grande hydraulique ». In : *Séminaire sur la modernisation de l'agriculture irriguée*, Rabat, Maroc, 18 p.
- FRÉROT Antoine, 2011, *Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles*, FONDAPOL, Paris, France, 28 p.
- GANGNERON Fabrice, 2011, « Heurs et malheurs de la gestion communautaire du barrage de Daringa dans la commune de Djougou au Bénin », In : *Mondes en développement*, N°155, Paris, France, p. 23- 36.
- GHIOTTI Stéphane, 2000, « Irrigation traditionnelle et gestion collective de la ressource en eau en Ardèche : les Béalières », In : Rivière-Honegger A., Ruf T., (dir.), *Approches sociales de l'irrigation et de la gestion collective de l'eau : démarches et expériences en France et dans le monde*, Paris, France, p. 91-99.
- KAMBOU Donkora, 2019, *Évaluation des performances techniques de l'irrigation au Burkina Faso*, Université de Liège-Gembloux Agro-Bio Tech, essai présenté en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences agronomiques et ingénierie biologique, Gembloux, Belgique, 166 p.
- KOUASSI Yao Dieudonné et BECHI Grah Félix, 2019, « Gestion des ressources hydrologiques et problématique de durabilité des barrages agropastoraux dans le bassin versant du Haut Bandama au Nord de la Côte-d'Ivoire », In : *Revue ivoirienne des Sciences Technologiques*, N°33, Abidjan, Côte d'Ivoire, p. 70-83.
- LAMARA Hadjou, 2009, « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », In : *Développement durable et territoires*, Varia (2004-2010), Paris, France, 9 p.
- NÉBIÉ Ousmane, 2005, *Expérience de peuplement et stratégies de développement dans la vallée du Nakambé : Burkina Faso*, Thèse pour obtenir le grade docteur en sciences humaines, Université de Neuchâtel, Suisse, 352 p.
- ORNE-GLIEMANN Maud, 2011, *Des représentations de la gestion locale de l'eau : étude des discours et représentations à l'œuvre dans la mise en place de la réforme institutionnelle de l'eau en Afrique du Sud au sein de petits périmètres irrigués*, Thèse de doctorat de géographie et aménagement de l'espace, Université, Paul Valéry-Montpellier III, France, 603 p.
- ROLLAND Louis, 2007, « L'eau, source de conflits-préface », In : *Lex Electronica*, Vol.12, N°2, Montréal, Canada, p. 1-5.

- RUF Thierry et VALONY Marie-Jeanne, 2007, « Les contradictions de la gestion intégrée des ressources en eau dans l'agriculture irriguée méditerranéenne », In : *Cahiers Agricultures*, Vol.16, N°4, Synthèse : Pression sur les ressources et développement durable, p. 294-300.
- TAZEN Fowe, FONTEH Mathias Fru et KARAMBIRI Harouna, 2013, « Gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin-versant du lac municipal du Dschang : connaissance et usages », In : *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, Vol.7, N°2, p. 840-851.
- TOROU Bio Mohamadou, DEBEVEC Liza, et DA Dapola Evariste Constant, 2018, « La difficile territorialisation de la gestion de l'eau au Burkina Faso : une lecture au filtre de la théorie de la proximité », In : *Développement durable et territoires*, Vol. 9, N°1, p. 1-20.
- VENOT Jean-Philippe et CECCHI Philippe, 2011, « Valeurs d'usage ou performances techniques : comment apprécier le rôle des petits barrages en Afrique subsaharienne ? », In : *Cahiers Agriculture*, Vol.20, n°1-2, p. 112-117.
- YAO Yao Léopold, 2010, « Décentralisation et gouvernance locale : analyse socio-anthropologique de la participation communautaire en matière d'hydraulique villageoise en Côte-d'Ivoire », In : *Revue d'Anthropologie*, N°10, p. 126-138.
- ZOUNGRANA Didier Tibi et COMBELEM Olivier, 2016, « Déterminants de la participation des populations riveraines à la protection des retenues d'eau en milieu urbain : cas des barrages n°1, 2 et 3 de la ville de Ouagadougou au Burkina Faso », In : *Journal Ouest-Africain des Sciences de Gestion*. ISSN 2424-7413, Vol.1, N°2,1, Ouagadougou, Burkina Faso, p. 72-96.
- ZOUNGRANA Tanga Pierre, 2010, « Les recompositions territoriales dans les aires d'aménagement hydro-agricole du Burkina Faso : une riposte des acteurs locaux à la logique verticale de l'État », *GEODOC*, N°57, Toulouse, France, p. 235-248.